



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M ERDOGAN SINAN
OU MME ERDOGAN SABRINA ELIANE L.
RAVAUD
16 RUE DU PRIEURÉ
16560 AUSSAC VADALLE

16026

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 10 91 020 669 410

Déclarant 2 (C) : 18 37 163 108 067

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 38 607

Référence de l'avis : 18 16 0075719 53

Numéro FIP : 160 47 43 7009707789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 06/07/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **17/09/2018 (41)**

164,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu

164,00 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance d'impôt sur le revenu.

Vous pouvez à nouveau payer en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur impots.gouv.fr

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/09/2018.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Total des salaires et assimilés ²	25347	17550		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2535	- 1755		
Salaires, pensions, rentes nets.....	22812	15795		38607
Revenu brut global.....				38607
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				38607
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1286
Décote.....				- 975
Réduction sous condition de revenu.....				- 62
Impôt avant réductions d'impôt.....				249
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	61	
Montant de la réduction d'impôt.....				
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 61
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				188
Impôt total avant crédits d'impôt.....				188
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu		
Frais de garde des jeunes enfants.....	48	48		
Montant du crédit d'impôt calculé.....				
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

AVIS D'IMPÔT 2018

Impôt sur les revenus de l'année 2017

>>> Suite de votre avis				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				164
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....				164
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				38607
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :.....		Déclar. 1 15344	Déclar. 2 15344	
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	0,60%			
OU				
Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)				
Ces taux individualisés seront alors les suivants :				
Taux individualisé pour le déclarant 1		1,00%		
Taux individualisé pour le déclarant 2			0,00%	
Suite en page suivante >>>				

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
 - ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
 - ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011 * - Courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
 - ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DE MANSLE
19 BD GAMBETTA BP 10007 - 16230 MANSLE
Tél : 05 45 20 36 62
 - Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ANGOULEME - S.A.I.D. VIGNES ET VALLEES
1 RUE DE LA COMBE CS 72513 SOYAUX - 16025 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 97 57 86
- * (Service 0,06 € / min + prix appel)

>>> Suite de votre avis

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : M ERDOGAN SINAN
OU MME ERDOGAN SABRINA ELIANE L.

Adresse d'imposition au 01/01/2018
RAVAUD
16 RUE DU PRIEURÉ
16560 AUSSAC VADALLE

Déclarant 1 - Nom de naissance : ERDOGAN
Déclarant 2 - Nom de naissance : LEQUEUX